



Droit pour me retourner contre ma boîte

Par **Elodiedu50**, le **04/02/2013** à **11:58**

Bonjour, Je vais vous raconter mon histoire j'espère que vous me lirez et me répondrez car la je suis totalement perdu.

(Je m'excuse d'avance pour les fautes d'orthographe)

Voilà en septembre 2011 je suis rentré dans une boîte de nettoyage industriel. Au départ j'étais en CDD dans un hôtel en tant que femme de chambre déjà il y a plusieurs problèmes vis à vis de ce poste on m'a expliqué quand j'ai pris le poste que nous étions une équipe de plusieurs filles mais qu'il ne pouvait nous mettre tous les jours que c'était selon la fréquentation de l'hôtel et donc que je ne serais prévenu que le soir entre 20h et 22h pour savoir si oui ou non je travaillerais le lendemain. Il était inscrit sur mon contrat que j'avais le droit à un jour de congés fixe seulement il était rare qu'il soit respecté car étant constamment en manque de personnel j'ai fait des semaines de 9 à 10 jours parfois (car toutes les nouvelles partaient en 1 an et demi là-bas il en est venu une trentaine) un peu bête et discipliné je disais oui à tout c'était mon premier travail et j'avais besoin d'argent en plus on m'avait dit que c'était une boîte où il y avait possibilité de monter. Sur mon contrat il était marqué que je faisais 6h semaine mais je faisais toujours plus je recevais donc des avenants de contrat en masse à la fin du mois ou même le mois d'après pour justifier un surplus d'heures. De plus le moyen de paiement sur ce site est très "spécial" nous avions un objectif de 20 minutes par chambre et si nous les dépassions nous n'étions pas payés !!! (exemple : 6 chambre 2h même si nous y passons 3h car il fallait préparer le matériel ou que les chambres étaient très sales) Étant donné qu'il fallait trouver que je bossais bien et que ma chef d'équipe sur l'hôtel était très contente de moi il m'ont mis tout d'abord à remplacer la chef d'équipe pour contrôler les chambres quand elle était absente puis sur beaucoup de remplacement de sites eux aussi justifiés par des avenants à mon contrat initial qui est soit dit en passant un contrat spécifique hôtellerie mais je faisais des bureaux et autres sites divers et variés. Plusieurs fois on m'a promis des sites pour me "motiver" à faire des remplacements qui ne m'arrangeaient (jour de congés) mais qui étaient soit disant temporaires et qu'il y avait possibilité d'embauche par la suite. Une fois de plus bête et discipliné et en besoin d'argent j'encaissais les coups. J'enchaînais les CDD dans l'espoir de trouver autre chose ailleurs soit de recevoir plus d'heures

Par **Elodiedu50**, le **04/02/2013** à **12:06**

Suite

Au bout d'un certain temps il m'ont convoqué car il ne pouvait plus me faire de CDD car j'en avais eu trop. Il m'ont donc dit c'est ou CDI ou tu pars. N'ayant rien trouvé ailleurs je suis resté mais tout a continué et même pire je faisais des semaines de malade pour avoir un salaire à

peu près correcte a la fin du moi. Pendant une période je faisais ce qu'on appel des TE(travaux exceptionnels) fin de chantier etc des journée parfois de 12h jamais payer en heures sup il trouvais toujours un moyens de magouiller. Mais en octobre dernier l'inspection du travail leur est tombé dessus et en farfouillant un peu ils ont vu qu'il faisais beaucoup d'avenant et pas en début de moi mais en fin de moi ils ont donc du tout changer ils on virer enfin non renouveler mais sans prévenir tout les CDD qu'on avais sur l'hotel et nous ont parler d'une régulation d'heur c'est a dire un contrat a 50h par moi si on en faisais moins on leur devais des heures si on en faisais plus ils nous le faisais passer en repos seulement avec se contrat plus de possibilité de remplacement donc pour moi pas intéressant j'ai donc dit que moi je préférais partir. Pour me faire rester on m'as mis a part et m'as promis (a l'orale et non a l'écrit) que j'étais prévus sur un poste d'agent polyvalent a temps plein génial pour moi tout les remplacement plus 50h sur l'hotel. Sauf que ca ne c'est pas passer comme ca on nous a fait venir pour signer la régule j'ai signer car pour moi je signer derrière un contrat a 100h de remplacement et la grosse arnaque le patron me prend dans son bureau et me dit que je n'ai pas le poste qu'il l'on donner a une nana qui est la depuis 6 mois et qui dit oui a tout elle bosse moins bien que moi mais elle ne demande pas de jour de repos fixe (c'est ma patronne qui me l'as clairement dit) J'ai donc demander une rupture conventionnelle car je perd la moitié de mon salaire et financièrement je suis perdante (en plus je suis dans une situation financière extrêmement difficile en ce moment) en allant travailler mon patron a eu le culot de me dire de faire un abandon de poste car il ne voulais pas avoir a faire a l'inspection du travail ! Je l'ai menacer en disant que si il n'accepter pas j'allais porter plainte a l'inspection du travail et que la il n'aurais plus le choix le lendemain il m'appeler pour me dire qu'ils étaient d'accord . Ils ont laisser traîner (et j'ai était obliger de refuser un poste en usine car j'étais coincer la-bas) et le 11 janvier j'ai signer la convention je m'étais donc mis d'accord avec eux pour prendre mes dernier congés payer avant mon départ il était donc prévu que le délais de rétractation se termine le 26 et ma date de départ finale le 15 février mais avec mes congés payer je finissais donc aujourd'hui (il me rester 11 jour) tout se passer bien jusqu'à ce matin j'ai reçu un appel de la comptable qui m'as dit qu'elle avais envoyer la lettre un journée a l'avance et que l'inspection du travail refuser le dossier car le délais de rétractation n'avais pas été respecter et donc qu'il faillais tout recommencer et que je ne pourrais partir que le 15 mars !!!!! Je suis folle de rage je devais commencer mon nouveau travail le 18 en intérim mais je ne peu plus ... Je ne sait plus quoi faire. Comment me retourner aider moi s'il vous plait je ne sait pas si j'ai été claire si vous avez des question je suis la pour y répondre. En attendant une réponse je vous remercie d'avance .

Par **P.M.**, le **04/02/2013** à **12:15**

Même si je ne vois pas d'interrogation dans votre sujet, tout est pratiquement fait illégalement et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail voire d'un avocat spécialiste...

Par **Elodiedu50**, le **04/02/2013** à **12:42**

Il manquer un bout de mon message je l'ai modifier je vous laisse lire la suite

Par **P.M.**, le **04/02/2013** à **13:31**

Cela ne modifie pas ma réponse..

Par **Elodiedu50**, le **04/02/2013** à **13:49**

Ce dont j'ai peur c'est que la procédure soit lente et que je sois perdante une collègue a voulu le faire la patronne lui a dit qu'elle pouvait essayer que de toute façon elle gagnerais car contrairement a elle elle avais les moyens de se payer un bon avocat !

Par **P.M.**, le **04/02/2013** à **13:56**

Ce genre de prétention s'avère inexacte car les Conseils de Prud'Hommes ne Jugent pas en fonction de l'avocat mais du dossier même si la procédure peut être longue...